

Sage MAYENNE

Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne



**RAPPORT
ANNUEL
2016**

DOCUMENT VALIDÉ
PAR LA CLE LE 15 JUIN 2017

En application de l'article R212-34 du Code de l'environnement, la commission locale de l'eau établit un rapport sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le bassin. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Points forts de l'année 2016

L'année 2016 a été marquée par l'adoption du guide révisé pour l'identification des zones humides et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Dans le cadre de l'appui aux collectivités pour la structuration de la nouvelle compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), de nombreuses réunions d'échange ont été organisées. Le Conseil départemental de la Mayenne, structure porteuse du SAGE, a missionné une étude d'assistance juridique mutualisée à l'échelle du bassin versant de la Mayenne et du département.

Un travail sur le diagnostic de l'irrigation et des prélèvements sur le bassin de la Mayenne a été engagé avec l'appui d'un stagiaire en Master et d'un groupe de travail de la CLE.

La CLE a organisé la 2^{ème} édition du « rendez-vous » du SAGE sur le thème « Eau et aménagement du territoire ». Cette rencontre a réuni, cette année encore, plus de 50 personnes.

SOMMAIRE

1. Le SAGE du bassin de la Mayenne	2
1.1 Le bassin versant de la Mayenne	2
1.2 Le SAGE	2
1.3 Etat des masses d'eau en 2013	3
2. La commission locale de l'eau et son bureau	4
2.1 Réunion de la CLE	4
2.2 Réunion du bureau de la CLE	4
2.3 Dossiers transmis à la CLE	5
3. Le suivi des dossiers et des projets en cours	6
4. La mise en œuvre du SAGE.....	7
4.1 Actions « phares » pilotées par la CLE.....	7
4.2 Contrats appuyant la mise en œuvre du SAGE	10
4.3 Actions/réflexions engagées sur les masses d'eau en objectif 2021	12
5. La communication de la CLE.....	14
6. Le budget et le financement	17
7. Le calendrier prévisionnel 2017	18
<i>Annexe - Tableaux et cartes d'état des masses d'eau en 2013.....</i>	<i>19</i>

1. Le SAGE du bassin de la Mayenne

1.1 Le bassin versant de la Mayenne

Le bassin versant de la Mayenne est le territoire formé par la rivière Mayenne et ses principaux affluents : l'Aisne, la Gourbe, la Vée, l'Égrenne, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin, l'Ouette. D'une superficie de 4 352 km², le périmètre du SAGE comprend 265 communes réparties sur :

- 5 départements (Mayenne, Orne, Maine-et-Loire, Manche, Ille-et-Vilaine),
- 3 régions (Pays de-la-Loire, Basse-Normandie, Bretagne).

L'arrêté de périmètre du SAGE a été modifié le 15 avril 2016 afin d'intégrer les communes nouvelles. Le territoire est ainsi passé de 291 à 265 communes en 2016.

1.2 Le SAGE

Les 3 enjeux

- I. Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques
- II. Optimisation de la gestion quantitative de la ressource
- III. Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

La commission locale de l'eau (CLE)

La CLE élabore le SAGE et suit sa mise en œuvre. Elle regroupe **65 membres** :

- collège des collectivités territoriales et leurs groupements et des établissements publics locaux : 35 représentants,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations : 18 représentants,
- collège des services de l'Etat et de ses établissements publics : 12 représentants.

Le bureau de la CLE est composé de **24 membres** représentant les 3 collèges de la CLE (12 représentants des élus, 6 représentants des usagers et 6 représentants des services de l'Etat).

Les dates clé

Arrêté de constitution de la CLE	06/11/1997
Arrêté modificatif de périmètre du SAGE	30/03/2016
Dernier arrêté de modification de la CLE	15/04/2016
1 ^{er} arrêté d'approbation du SAGE	28/06/2007
Arrêté d'approbation du SAGE révisé	10/12/2014

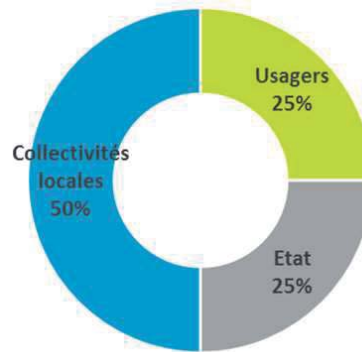
Le portage et l'animation du SAGE

La CLE ne disposant pas de moyens propres, le Conseil départemental de la Mayenne assure la maîtrise d'ouvrage des activités de la CLE et met à disposition les moyens d'animation du SAGE :

- une ingénieure chargée de la mise en œuvre et du suivi du SAGE (à temps plein),
- un ingénieur chargé de la coordination générale du SAGE et du pilotage du CRBV (à mi-temps),
- deux assistantes administratives (un mi-temps au total).



Composition de la CLE

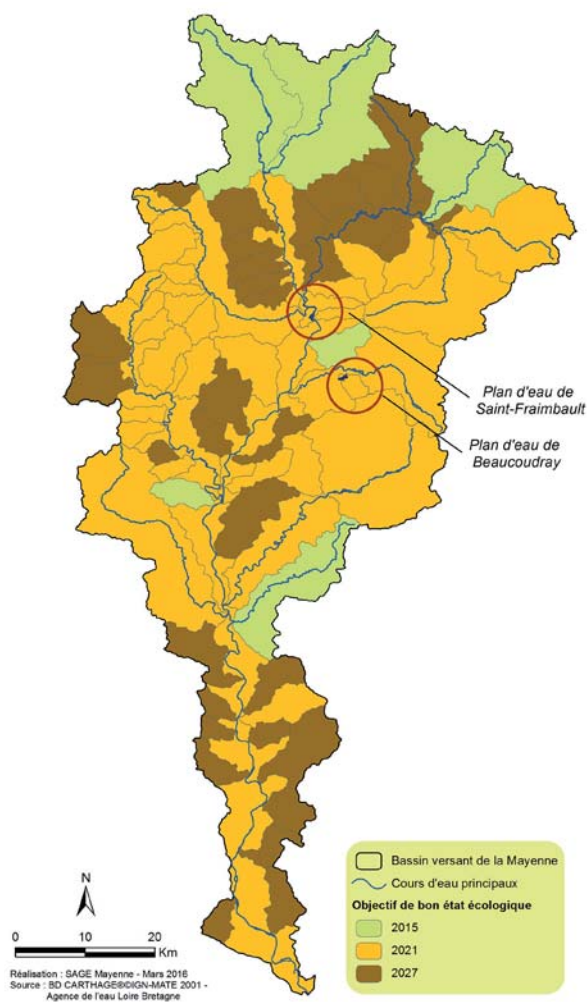


1.3 Etat des masses d'eau en 2013

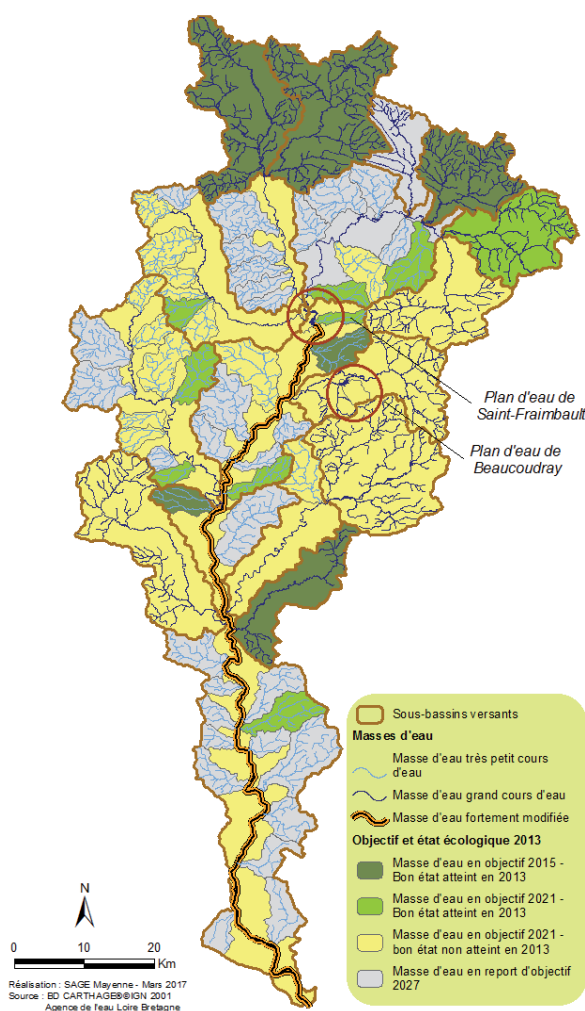
Le bassin de la Mayenne compte **70 masses d'eau cours d'eau et 2 masses d'eau plans d'eau**. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'état de ces masses de surface au regard de l'évaluation de 2013 fournie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette évaluation reste à considérer avec précaution compte-tenu de son ancienneté et du fait qu'un seul paramètre de moins bonne qualité mesuré sur la station de référence de la masse d'eau suffit à déclasser l'ensemble de la masse d'eau. Le détail de l'état par masse d'eau est présenté en annexe 1.

Objectifs	Nb de masses d'eau	Etat des masse d'eau - évaluation 2013				
		Très bon état	Bon état	Moyen	Médiocre	Mauvais
2015	6	-	6	-	-	-
2021	34	-	9	20	3	2
Report d'objectif	32	-	-	16	8	8

Objectifs du SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau de surface



Etat des masses d'eau en 2013



Le bassin de la Mayenne compte **une masse d'eau souterraine** couvrant l'ensemble du territoire.

	Objectif du SDAGE	Etat de la masse d'eau - évaluation 2013
Etat chimique	2027	Médiocre (<i>déclassement nitrates</i>)
Etat quantitatif	2015	Bon état

2. La commission locale de l'eau et son bureau

Au cours de l'année 2016, la CLE et son bureau se sont réunis 2 fois. Dans l'attente de l'arrêté de renouvellement complet de composition (signé en janvier 2017), la CLE n'a pas pu se réunir après le 22 septembre 2016, date de validité du précédent arrêté de renouvellement. Elle a toutefois poursuivi ces travaux de mise en œuvre du SAGE (cf. partie 4).

2.1 Réunion de la CLE

Suite aux élections régionales de décembre 2015, la composition de la CLE a été modifiée. Lors de la CLE du **17 juin**, de nouvelles désignations ont eu lieu :

- Marie-Thérèse De Vallambas, Conseillère départementale du canton de Bagnoles-de-L'orne (61), a succédé à Jean-Pierre Le Scornet en tant que vice-présidente « qualité des eaux » et 1^{ère} vice-présidente de la CLE,
- Florence Desillière (Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire) et Jean-Paul Gahery (Représentant du syndicat d'eau du nord-ouest mayennais) ont intégré le bureau de la CLE.

Par ailleurs, la CLE a validé le rapport annuel 2015 ainsi que le calendrier des actions de 2016.

Grégory OBIANG NDONG, stagiaire au sein de la cellule d'animation du SAGE, a présenté les premiers résultats de son travail de stage portant sur le diagnostic de l'irrigation et des prélèvements sur le bassin de la Mayenne.

La CLE a adopté, à l'unanimité des voix exprimées, le nouveau guide méthodologique « Identification des zones humides et prise en compte dans les documents d'urbanisme » et le modèle de cahier des charges associé.

2.2 Réunion du bureau de la CLE

Le **19 avril**, le bureau a étudié les propositions du groupe de travail « zones humides » pour la révision du guide méthodologique « Identification des zones humides et prise en compte dans les documents d'urbanisme ». Il a apporté des modifications en vue de la validation du document par la CLE, le 17 juin.

Le bureau a préparé le calendrier des actions de 2016. Le rapport annuel 2015 a été approuvé. Il a donné son avis sur 5 dossiers parmi lesquels le projet de cartographie des cours d'eau de l'Orne.

CLE du 17 juin 2016 - ordre du jour

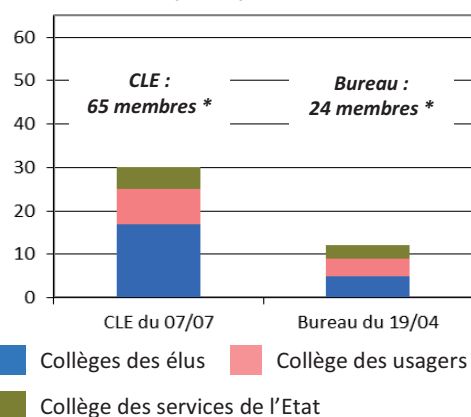
- Modification de la composition de la CLE
 - Désignation 2 membres au bureau
 - Désignation d'un des 3 vice-présidents et du 1^{er} vice-président
- Rapport annuel d'activités 2015
- Actions de mise en œuvre
 - Calendrier et budget 2016
 - Etude-diagnostic « prélèvements et irrigation »
 - Guide « zones humides » et cahier des charges associé
- Communication de la CLE
- Informations diverses

Bureau du 19 avril 2016 - ordre du jour

- Présentation/synthèse des travaux du groupe « zones humides »
- Actions prévues pour 2016
- Dossiers pour avis
- Rapport annuel d'activités 2015
- Informations diverses



Nombre de participants aux réunions



* Cf. nombre dans chaque collège en page 4

2.3 Dossiers transmis à la CLE

En 2016, **14 dossiers** ont été **transmis pour avis** à la CLE. La liste de ces dossiers et avis est présentée ci-dessous. Il s'agit de :

- 3 dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- 10 dossiers d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE),
- la mise en place de 2 nouvelles prises d'eau potable sur les communes de Saint-Mars-d'Egrenne et Torchamp.

2 dossiers ont été analysés par le bureau en 2016 qui a émis les avis suivants :

- 1 avis favorable,
- 1 avis favorable avec une réserve.

Compte-tenu de l'impossibilité de réunir le bureau sans le nouvel arrêté de la CLE, les 10 autres dossiers reçus après le bureau d'avril 2016 seront étudiés par le bureau début 2017.

N°	Nature du dossier	Objet	Avis émis
16-01	ICPE Industrie	Demande d'autorisation d'exploiter le parc d'activité de déchets à Changé	Avis favorable sous réserve de l'allongement du suivi sur la durée de l'exploitation du site
16-02	ICPE Elevage	Demande en vue d'exploiter, après extension, un élevage porcin de 3 750 animaux équivalents par l'EARL Menon à Ampoigné	Avis favorable
16-03	PPC	Demande de dérivation, de prélèvement et de mise à disposition de l'eau à la consommation humaine et l'institution de périmètres de protection sur les communes de Saint-Mars-d'Egrenne et Torchamp	<i>Avis technique transmis</i>
16-04	ICPE industrie	Demande en vue d'exploiter une ferme éolienne d'une puissance de 7,05MW regroupant 3 aérogénérateurs ainsi qu'un poste de livraison à Quelaines	Hors bassin
16-05	ICPE Elevage	Demande en vue d'exploiter un élevage avicole de 160 000 emplacements à Laigné par le GAEC Dutertre	Hors bassin
16-06	ICPE Elevage	Demande en vue d'exploiter un élevage avicole de 144 000 animaux équivalents à Saint-Cyr-en-Pail par l'EARL Hérissière Volailles	<i>Avis technique transmis</i>
16-07	Loi sur l'eau	Renouvellement de l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la STEU du Landis sur la commune de Caligny	Pas d'avis - Rejets hors bassin
16-08	ICPE Elevage	Demande en vue d'exploiter, après regroupement et extension, d'un élevage de volailles de 107 780 emplacements à Saint-Denis-d'Anjou par la SARL AVM	Hors bassin
16-09	ICPE Elevage	Demande d'exploiter, après regroupement et extension, un élevage de volailles de chair comprenant 153 591 emplacements à Saint-Fraimbault-Prières par le GAEC Le Semis	<i>Avis technique transmis</i>
16-10	Loi sur l'eau	Demande d'autorisation unique loi sur l'eau pour le contournement nord d'Ernée	<i>Avis technique transmis</i>
16-11	ICPE Industrie	Demande en vue d'exploiter 2 lignes de production supplémentaires de pain, de viennoiseries et de pâtisseries avec actualisation du plan d'épandage à Lourné par la société BRIDOR	<i>Avis technique transmis</i>
16-12	ICPE Elevage	Demande d'exploiter un élevage avicole de 70 000 animaux-équivalents et emplacements à Saint-Thomas-de-Courceries par Monsieur BEUCHER	<i>Avis technique transmis</i>
16-13	ICPE Elevage	Demande d'exploiter un élevage avicole de 66 666 animaux-équivalents à Saint-Georges-de-Rouelley par l'EARL Lersergent Samuel	<i>Avis technique transmis</i>
16-14	Loi sur l'eau	Aménagement d'une zone d'activités de logistique et de production par la communauté de communes du pays de Château-Gontier - ZI de Bellitourne à Château-Gontier	<i>Avis technique transmis</i>

Par ailleurs, **72 dossiers**, notamment des récépissés de déclaration, ont été **transmis pour information** à la CLE.

3. Le suivi des dossiers et des projets en cours

Les dossiers et projets des différents partenaires du bassin ont été suivis par la cellule d'animation du SAGE au travers des comités de pilotages, groupes de travail et autres réseaux techniques.

- **Réunions des maîtres d'ouvrage**

- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Colmont
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de l'Ernée
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de l'Aron
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Gourbe-Vée-Maure
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Jouanne
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques axe Mayenne (domaine public fluvial et 2 espaces naturels sensibles)
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin du Vicoin
- Comité de pilotage du site Natura 2000 des basses vallées angevines
- Comité de pilotage du contrat territorial du captage souterrain de l'Ermitage à GER
- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin de la Haute Ernée
- Comité de pilotage des captages souterrains prioritaire du SENOM
- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin de la Mayenne amont
- Comité de coordination du programme Phyt'Eau propre 53

- **Suivi des documents d'urbanisme et appui aux démarches associées (inventaire zones humides, ...)**

- Elaboration du SCOT et du PLUi de la communauté de communes des Coëvrons
- Elaboration du SCOT et du PLUi de la communauté de communes du Bocage mayennais
- Elaboration du PLUi de la communauté urbaine d'Alençon
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes du Mortainais
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes du Loiron
- Elaboration du PLUi de Laval Agglomération

- **Suivi de projets spécifiques**

- Restauration du ruisseau du Fay par la commune de Saint-Baudelle
- Restauration du ruisseau de la Filousière par la commune de Mayenne
- Appui à la rédaction du cahier des charges pour l'étude diagnostic et la gouvernance GEMAPI sur Mayenne Communauté
- Comité de pilotage trame verte et bleue de la communauté de communes du Pays de Mayenne
- Comité de pilotage de l'étude diagnostic « cours d'eau » affluents de la Mayenne sur Laval Agglomération
- Comité de pilotage de l'étude diagnostic « cours d'eau » sur le bassin de l'Ouette
- Comité de pilotage des études de rétablissement de la continuité écologique sur les bassins Gourbe et Vée
- Comité technique aménagement de la Forge de Chailland sur le bassin de l'Ernée

- **Réseaux des animateurs SAGE**

- Rencontre des animateurs du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Rencontre des animateurs de la délégation Anjou-Maine (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Rencontre régionale des animateurs des Pays-de-la-Loire (table ronde région Pays de la Loire)

- **Réunions des services de l'État**

- Comité de pilotage sur la cartographie des cours d'eau de la Mayenne
- Comité de pilotage sur la cartographie des cours d'eau du Maine-et-Loire
- Groupe de travail sur l'organisation de la compétence GEMAPI

- **Rencontres – journées**

- Journée « Eau et urbanisme » (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Journée « trame verte et bleue : du SRCE au PLU(I), empiement ou emboîtement des échelles ? » (URCPIE des Pays de la Loire)
- Journée techniciens ASTER Mayenne (Conseil département de la Mayenne)
- Journée « Hydrologie et transfert de polluants, comprendre pour agir » (Syndicat mixte du bassin de la Sélune)

4. La mise en œuvre du SAGE

Cette partie présente les principales actions menées par la CLE en 2016. Le tableau de bord du SAGE révisé est en cours de préparation. Un bilan des actions et des indicateurs « clé » seront présentés en 2017 et intégreront, dans la mesure du possible, les indicateurs communs du SDAGE 2016-2021 en attente de définition par le comité de bassin Loire-Bretagne.

4.1 Actions « phares » pilotées par la CLE

➤ Animation des 2 contrats régionaux de bassin versant

Les 2^{ème} et 3^{ème} CRBV du SAGE Mayenne ont été signés respectivement le 16 mars 2012 et le 4 mars 2015.

Ces 2 contrats ont permis de mettre en place des actions visant notamment à restaurer les cours d'eau, préserver et restaurer les zones humides, préserver les ressources en eau (restauration du bocage, réduction des pesticides, économies d'eau, ...). Ils ont également permis de financer des actions transversales de suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, d'amélioration de la connaissance ou encore de communication.

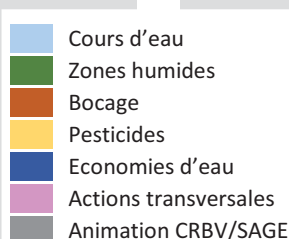
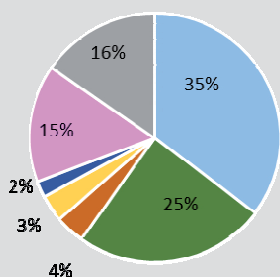
Le rôle de la cellule d'animation du SAGE est de centraliser, vérifier et organiser les engagements d'opération afin de les transmettre à la Région. Elle instruit et transmet également les demandes de versement. La cellule d'animation apporte également un appui technique aux maîtres d'ouvrage et est l'unique interlocuteur de la région.

Etat d'avancement en fin d'année 2016 :

CRBV 2011-2013 + avenant 2014

- ✦ 32 maîtres d'ouvrage
- ✦ 61 opérations inscrites
- ✦ 54 opérations achevées
- ✦ 972 805 € de subventions prévues
- ✦ 936 193 € de subventions engagées (96 %)
- ✦ 818 188 € de subventions versées (87 %)

Subventions versées



CRBV 2015-2017

- ✦ 24 maîtres d'ouvrage
- ✦ 37 opérations inscrites
- ✦ 28 opérations engagées
- ✦ 1 326 180 € de subventions prévues
- ✦ 781 386 € de subventions engagées (58 %)
- ✦ 268 586 € de subventions versées (34 %)

Subventions prévues

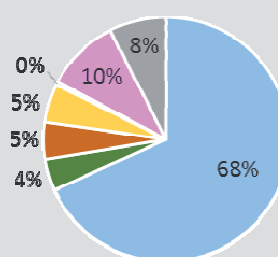


Illustration d'actions menées en 2016



Restauration du ruisseau du Fay par la commune de Saint-Baudelle



Plans bocagers communaux et communication sur le bocage par le syndicat de bassin de l'Ernée (crédit photo Chambre d'agriculture de la Mayenne)

Et sur le site du SAGE : <http://www.sagemayenne.fr/signature-crbv3-sagemayenne/>

➤ **Appui à la prise de la compétence GEMAPI**

À compter du 1^{er} janvier 2018, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) auront une nouvelle compétence obligatoire, la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence comprend les items 1, 2, 5 et 8 du L211-7 du Code de l'environnement soit :

- l'aménagement de bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Actuellement, cette compétence est exercée, sur une partie du territoire, soit par des syndicats de communes à l'échelle d'un bassin versant, soit par des communautés de communes.

Afin d'accompagner les collectivités dans la structuration de cette compétence, une réflexion est menée par le Préfet de la Mayenne à l'échelle du territoire du SAGE du bassin de la Mayenne en partenariat avec la commission locale de l'eau. L'objectif de cette démarche est de conforter les structures existantes et d'organiser la maîtrise d'ouvrage sur les « zones blanches ».

En janvier 2016, 3 réunions ont été organisées à destination des élus des communautés de communes et des syndicats de bassin à Domfront, Laval et Château-Gontier. Elles ont permis de :

- présenter la compétence GEMAPI,
- dresser un état des lieux de la compétence pour les différentes communautés de communes et des actions en cours sur les cours d'eau,
- définir 9 territoires pour poursuivre la réflexion.

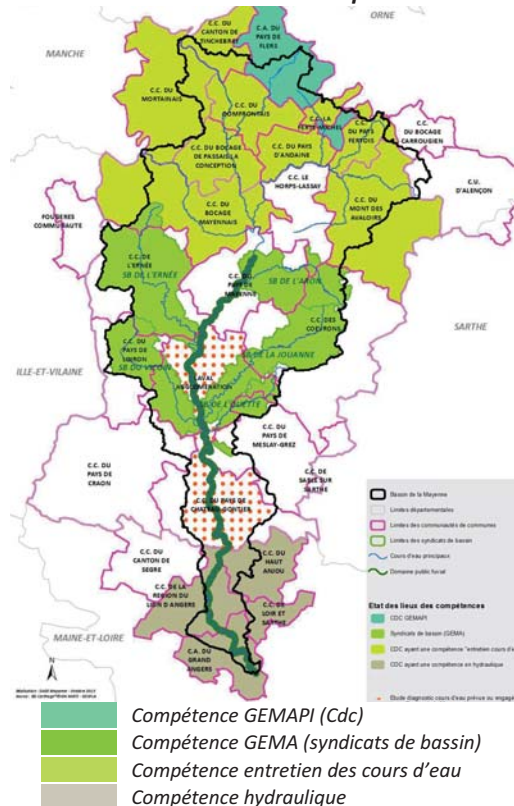
Le groupe technique GEMAPI, composé des services de l'Etat, des partenaires techniques et financiers ainsi que des représentants des collectivités, s'est réuni en mars 2016. Il a fait un point de situation des réflexions engagées pour chaque territoire et précisé la démarche d'accompagnement pour les réunions futures.

Entre juin et septembre 2016, des réunions ont été organisées avec les élus des communautés de communes et des syndicats de bassin pour 7 des 9 territoires de réflexion définis. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les attentes des élus et de définir une feuille de route pour la poursuite des réflexions.

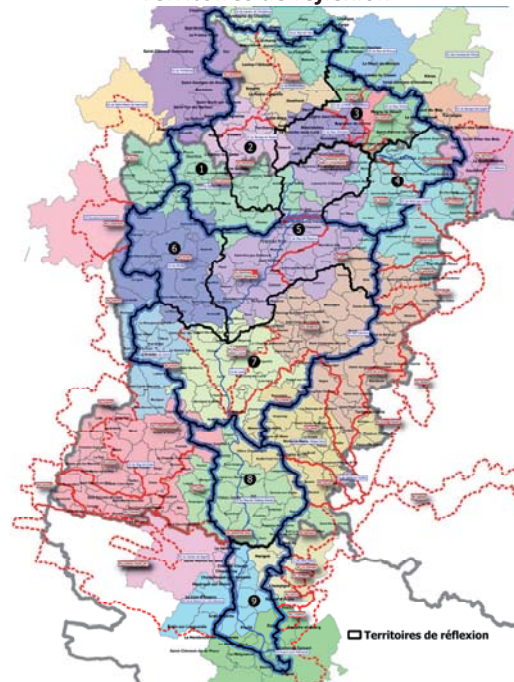
De plus, suite aux premières réunions d'échanges avec les élus, il est apparu que certaines questions juridiques, administratives et financières récurrentes se posaient pour l'ensemble des territoires. Aussi, le Conseil départemental, en tant que structure porteuse du SAGE et de la cellule d'assistance et de suivi des travaux en rivière, a proposé de mutualiser ces questions et de porter une étude d'assistance juridique afin d'alimenter les réflexions des EPCI et des syndicats de bassin pour l'organisation de la prise de compétence GEMAPI. Cette étude, confiée au cabinet ESPELIA, a démarré en mai 2016. Les conclusions ont été présentées en comité technique en novembre puis aux élus en décembre lors de 2 réunions, l'une à Laval et l'autre à Juvigny-Val-d'Andaine.

Et sur le site du SAGE : <http://www.sagemayenne.fr/nouvelle-competece-gemapi-sage-mayenne/>

Etat des lieux de la compétence



Territoires de réflexion



➤ Révision du guide « zones humides »

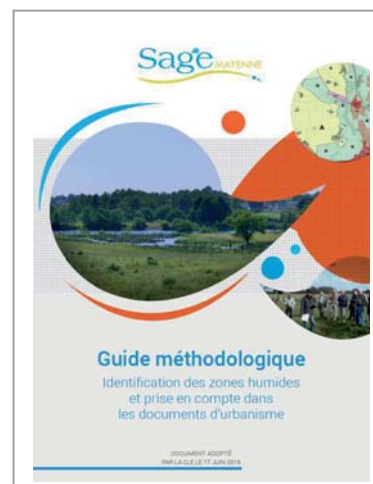
Afin de prendre en compte les dispositions du SAGE de 2014, la CLE a engagé la révision du guide d'identification des zones humides en octobre 2015.

Le groupe de travail « zones humides », composé de membres de la CLE, des chambres d'agriculture, des associations environnementales, de collectivités et des services de l'Etat, s'est réuni à 2 reprises en janvier puis en février 2016.

Le bureau a analysé les propositions du groupe et arbitré sur celles à présenter à la CLE. Réunie en séance plénière le 17 juin, la CLE a adopté le guide « Identification des zones humides et prise en compte dans les documents d'urbanisme » à l'unanimité des voix exprimées.

Les modifications du guide révisé portent notamment sur :

- l'inventaire des zones humides définies par le Code de l'environnement sur les secteurs envisagés à l'urbanisation,
- les propositions d'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme intercommunaux : schéma de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).



Et sur le site du SAGE : <http://www.sagemayenne.fr/guide-zones-humides-urbanisme-sage-mayenne/>

➤ Amélioration de la connaissance de l'irrigation sur le bassin

La CLE a défini parmi les 9 objectifs du SAGE, la maîtrise et la diversification des prélèvements. Pour y répondre, un des leviers d'actions mis en avant est le renforcement de la connaissance des pratiques et la gestion de l'irrigation.

Dans ce cadre, la cellule d'animation du SAGE a accueilli un stagiaire en Master 1 Sciences de l'eau « Eau et agriculture » de l'école AgroParisTech pendant 6 mois (mars à août 2016).

L'objectif du stage était de réaliser un diagnostic de l'irrigation et des autres prélèvements sur le bassin de la Mayenne. Cette étude a notamment permis de :

- recenser et collecter un nombre important de données relatives à l'agriculture et à l'irrigation (volumes prélevés, ressources utilisées, cultures et types de sols concernés, ...),
- mettre en perspective ces données au regard des conditions hydro-climatiques du bassin,
- mettre à jour les données concernant les autres prélèvements (eau potable et industrie),
- engager la réflexion sur la sur-évaporation des plans d'eau.

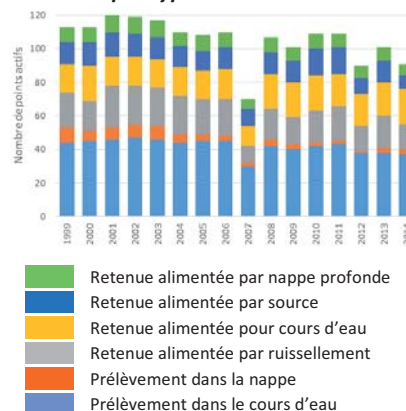
Cette étude a été suivie par un groupe de travail composé de :

- membres de la CLE (président et vice-président),
- chambres d'agriculture,
- représentants des irrigants,
- représentants des propriétaires fonciers,
- représentants des propriétaires de plans d'eau,
- association environnementale,
- fédérations de pêche,
- représentants de syndicats d'eau du sud du bassin,
- services de l'Etat (DDT, DREAL, AELB, ONEMA).

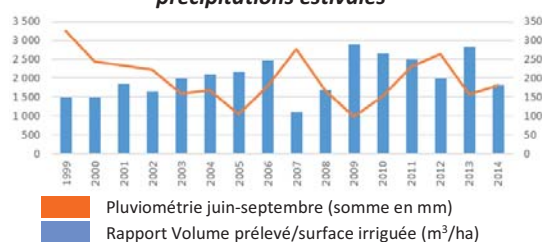
Ce groupe s'est réuni à 2 reprises, en mai puis en juillet, afin d'échanger les données collectées et d'orienter la poursuite du travail de stage.

Cette étude sera poursuivie en 2017. En effet, certaines pistes de travail n'ont pas pu être approfondies dans le cadre de ce stage compte-tenu de la quantité importante de données à traiter et des difficultés de collecte.

Prélèvements pour l'irrigation entre 1999 et 2014 par type de ressource



Evolution du rapport volume /surface au regard des précipitations estivales



4.2 Contrats appuyant la mise en œuvre du SAGE

➤ Programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau et des milieux humides

Des programmes de restauration sont engagés sur 7 affluents principaux de la Mayenne : la Gourbe, la Vée, la Colmont, l'Ernée, l'Aron, le Vicoin et la Jouanne. Les Basses vallées angevines font l'objet d'un programme de restauration et d'entretien de milieux humides. Un programme est également en cours sur la rivière la Mayenne (de Mayenne à la limite Maine-et-Loire) et 2 espaces naturels sensibles, le lac de Haute-Mayenne et la vallée de Saint-Calais-du-Désert.

2 études diagnostic sont en cours :

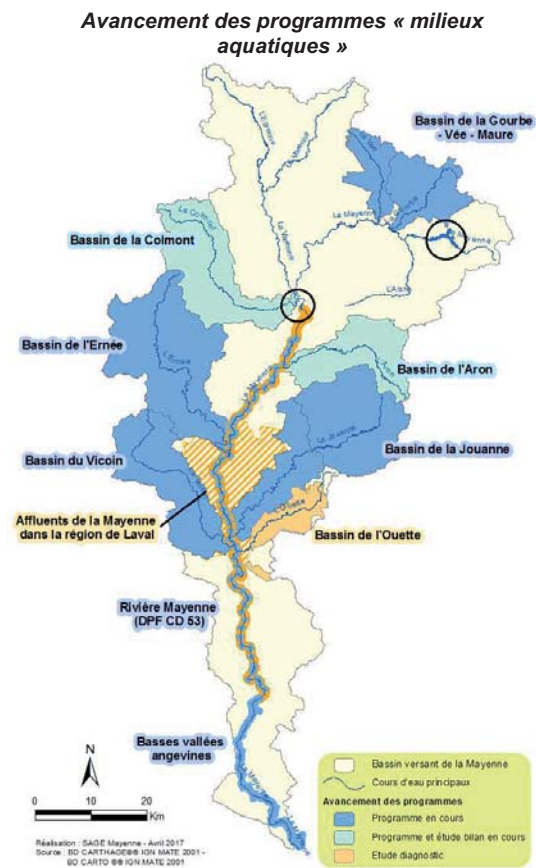
- la rivière la Mayenne (limite Maine-et-Loire à Saint-Fraimbault),
- les affluents de la Mayenne sur le territoire de LAVAL Agglomération.

L'étude diagnostic de l'Ouette a été finalisée et le programme d'actions défini. Les études bilan des programmes de la Colmont et de l'Aron sont en cours et permettront de préparer le contrat suivant.

Ces programmes et études sont financés par l'agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son outil contrat territorial milieux aquatiques (CTMA), par les régions au travers du CRBV pour la partie Pays-de-la Loire et par les départements.

La cellule d'animation du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes et études.

La création de la compétence GEMAPI (cf. partie 4.1) va conduire à des évolutions en matière de structures mais aussi de couverture de territoire par des programmes de restauration en 2018-2019.



Bassin	Programme(s)	Porteur du programme
La Gourbe, la Vée et la Maure *	1 ^{er} contrat 2015-2018	PNR Normandie-Maine par délégation des ECPI concernés
La Colmont	1 ^{er} contrat 2010-2014 Etude bilan en 2015-2016 2 ^{ème} contrat en préparation (2017-2021)	Communauté de communes du Bocage Mayennais
L'Ernée	1 ^{er} contrat 2007-2012 2 ^{ème} contrat 2013-2017	Syndicat de bassin de l'Ernée
L'Aron	1 ^{er} contrat 2011-2015 Etude bilan en 2016 2 ^{ème} contrat en préparation (2017-2021)	Syndicat de bassin de l'Aron
Le Vicoin	1 ^{er} contrat 2008-2013 2 ^{ème} contrat 2015-2019	Syndicat de bassin du Vicoin
La Jouanne	1 ^{er} contrat 2008-2013 2 ^{ème} contrat 2015-2019	Syndicat de bassin de la Jouanne
L'Ouette	Etude diagnostique finalisée et programme d'actions défini en 2016	Syndicat de bassin de l'Ouette
Les affluents de la Mayenne sur Laval Agglomération	Etude diagnostic en cours (démarrée en 2015)	Laval Agglomération
La rivière la Mayenne (domaine public fluvial) et le lac de Haute-Mayenne et la vallée de Saint- Calais-du-Désert	1 ^{er} contrat 2015-2019 Etude diagnostic en cours (démarrée en 2015)	Conseil départemental de la Mayenne - Fédération départemental de pêche de la Mayenne
Les Basses vallées angevines	1 ^{er} contrat 2015-2019	Conseil départemental du Maine-et- Loire - Communauté de communes du Lion d'Angers - Angers Loire Métropole

* Le CTMA de la Gourbe, Vée, Maure est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

➤ **Programmes de restauration de la qualité des eaux**

Le bassin de la Mayenne compte 10 captages prioritaires : 2 captages souterrains et 8 captages superficiels. Les 7 captages de l'amont du bassin (Égrenne, Varenne et Mayenne amont) ont été identifiés avec un enjeu « pesticides » et les 3 captages des bassins de la Colmont et de l'Ernée avec un enjeu « nitrates ».

Des programmes d'actions font l'objet de contrats territoriaux pollutions diffuses engagés sur les aires d'alimentation de 5 de ces captages prioritaires :

- l'Ernée à ERNÉE (53),
- la Colmont à GORRON (53),
- le captage de l'Hermitage (50),
- le pont de Couterne (53/61).

Le captage souterrain de Pouillé à MONTAUDIN a été classé comme prioritaire par le SDAGE 2016-2021. Des étapes de diagnostic ont été conduites en 2016 par le SENOM, syndicat propriétaire du captage. Celui-ci est situé dans l'aire d'alimentation de la prise d'eau d'Ernée sur laquelle un programme d'actions est déjà engagé et qui concourra également à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines.

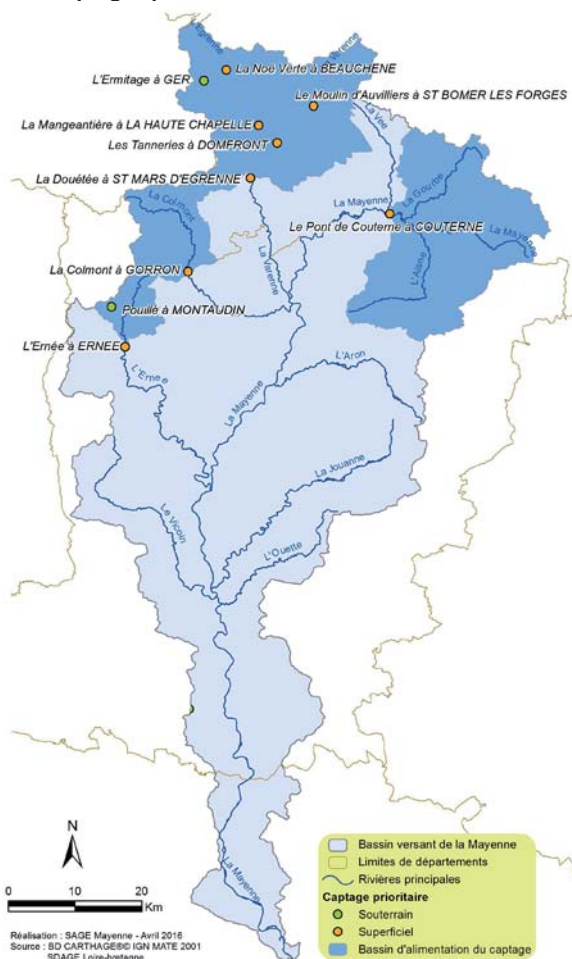
Sur les aires d'alimentation des 5 captages prioritaires de l'amont du bassin (secteur Egrenne-Varenne), une problématique AMPA (produit de dégradation du glyphosate et de produits lessiviels) a été mise en évidence par les suivis du SDE de l'Orne. En 2016, un suivi analytique des molécules glyphosate, AMPA et glufosinate a été mis en place en sortie de stations d'épuration afin de préciser leur origine. Ce suivi sera poursuivi en 2017 afin de définir les mesures les plus pertinentes à mettre en place et d'élaborer un programme d'actions.

Ces programmes sont financés par l'agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son outil contrat territorial milieux aquatiques (CT pollutions diffuses), par les régions (au travers du CRBV pour la partie Pays-de-la Loire) et par les départements.

La cellule d'animation du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes.

La loi NOTRe et sa traduction dans le Schéma Directeur de Coopération Intercommunale (SDCI) vont conduire, d'ici 2017 à 2020, à une évolution importante de la carte des collectivités intervenant notamment dans le domaine de l'eau potable et donc des structures porteuses des programmes de restauration (à minima en Mayenne, Maine et Loire et Manche).

Captages prioritaires et bassins d'alimentation



Captage	Programme(s)	Porteur du programme
La Colmont à Gorron (captage superficiel 53)	1 ^{er} contrat 2007-2011 2 ^{ème} contrat 2013-2017 Etude bilan prévue en 2017	Syndicat d'eau du nord ouest mayennais (SENOM)
L'Ernée à Ernée (captage superficiel 53)	1 ^{er} contrat 2007-2011 2 ^{ème} contrat 2013-2017 Etude bilan prévue en 2017	SIAEP d'Ernée
L'Hermitage à Ger (captage souterrain 50)	1 ^{er} contrat 2014-2018	SIVU AEP de Barenton
Le pont de Couterne à Couterne (captage superficiel 53/61)*	1 ^{er} contrat 2015-2019	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne (SDE61)

* Le contrat territorial du pont de Couterne est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

4.3 Actions/réflexions engagées sur les masses d'eau en objectif 2021

Le tableau ci-dessous présente, pour les 25 masses d'eau en objectif 2021 n'atteignant pas le bon état en 2013, les actions menées et/ou les réflexions engagées en 2016 dont la CLE a connaissance. Les nouvelles actions et réflexions pour l'année 2016 sont identifiées en bleu.

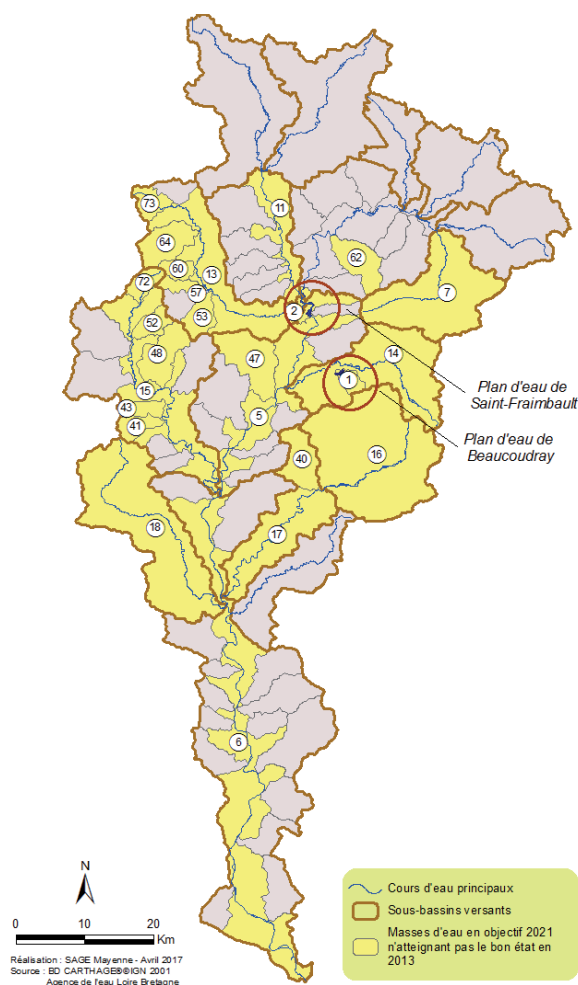
N°	Nom de la masse d'eau	Taille (km²)	Etat 2013 *	Actions et réflexions menées en 2016
1	Etang de Beaucoudray	10	Mauvais [-]	
2	Retenue de SAINT-FRAIMBAULT	20	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du plan de gestion de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT (gestion des niveaux d'eau, travaux sur les habitats et suivi de la qualité) - Lancement d'une étude bilan des actions 2009-2015 en vue de l'élaboration d'un 2^{ème} plan de gestion - Echange avec les collectivités concernées par l'aire d'alimentation de la retenue dans le cadre de la structuration de la compétence GEMAPI
11	La Varenne depuis la confluence depuis l'Egrenne jusqu'à la retenue de SAINT-FRAIMBAULT	66	Moyen	Echange avec les collectivités dans le cadre de la structuration de la compétence GEMAPI
7	L'Aisne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	173	Moyen	Programme multithématique sur la Mayenne en amont de la prise d'eau de Couterne (2015-2019) – volet pollutions diffuses portées par le SDE de l'Orne
62	Le Lassay et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	35	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de restauration du Lassay par la fédération de pêche (CRBV 2015-2017) - Echange avec les collectivités dans le cadre de la structuration de la compétence GEMAPI
73	La Colmont et ses affluents depuis la source jusqu'à HEUSSE	18	Médiocre	
13	La Colmont depuis HEUSSE jusqu'à la retenue de SAINT-FRAIMBAULT	137	Moyen	- Programme de lutte contre les pollutions diffuses mis en place en amont de la prise d'eau de Gorron (2013-2017)
53	Les Messendières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	21	Moyen [-]	- Etude bilan du 1 ^{er} programme de restauration des cours d'eau en cours
57	La Gaubardière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	10	Moyen	- 2 ^{ème} contrat en préparation (2017-2021)
60	Les Messendières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	12	Médiocre	- Finalisation des travaux du 1 ^{er} programme de restauration des cours d'eau (2010-2014)
64	L'Ourde et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Colmont	37	Moyen [-]	
5	La Mayenne depuis la retenue de SAINT-FRAIMBAULT jusqu'à la confluence avec l'Ernée (Classée en masse d'eau fortement modifiée)	117	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de restauration de la rivière Mayenne DPF et des ENS (2015-2019) - Poursuite de l'étude diagnostic sur la rivière Mayenne (DPF mayennais)
6	La Mayenne depuis la confluence de l'Ernée jusqu'à sa confluence avec la Sarthe (Classée en masse d'eau fortement modifiée)	333	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de restauration des Basses vallées angevines (2015-2019) - Echange avec les collectivités dans le cadre de la structuration de la compétence GEMAPI
72	L'Ernée et ses affluents depuis la source jusqu'à SAINT-DENIS-DE-GASTINES	16	Moyen	
15	L'Ernée depuis SAINT-DENIS-DE-GASTINES jusqu'à la confluence avec la Mayenne	141	Moyen	- 2 ^{ème} programme de lutte contre les pollutions diffuses mis en place en amont de la prise d'eau d'Ernée (2013-2017)
43	Le Vaumorin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	14	Moyen	- 2 ^{ème} programme de restauration et d'entretien des cours d'eau en cours (2013-2017)
41	Le Villeneuve et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	16	Moyen [-]	
48	L'Oscense et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	40	Moyen [-]	- Réalisation de plans bocagers sur 12 communes du bassin (CRBV 2013-2017)
52	Le Bois Béranger et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	16	Médiocre [-]	

N°	Nom de la masse d'eau	Taille (km²)	Etat 2013	Actions et réflexions menées en 2016
14	L'Aron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	175	Moyen	- Finalisation des travaux du 1 ^{er} programme de restauration des cours d'eau (2011-2015) - Etude bilan du 1 ^{er} programme de restauration des cours d'eau en cours - 2 ^{ème} contrat en préparation (2017-2021)
47	Le Fontaine Daniel et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	56	Moyen	Echange avec les collectivités dans le cadre de la structuration de la compétence GEMAPI
16	La Jouanne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Deux Evailles	270	Moyen	2 ^{ème} programme de restauration des cours d'eau en cours (2015-2019)
17	La Jouanne depuis la confluence avec le ruisseau des Deux Evailles jusqu'à la confluence avec la Mayenne	114	Moyen	
40	La Jarriais et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Jouanne	38	Moyen	
18	Le Vicoin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	255	Moyen	2 ^{ème} programme de restauration des cours d'eau en cours (2015-2019)

* Signe [-] : masse d'eau pour laquelle l'état 2013 a été défini avec un niveau de confiance moyen à faible (en raison de l'insuffisance des données et/ou d'incohérences entre elles)

Comme précisé précédemment, l'évaluation du bon état reste à considérer avec précaution compte-tenu de son ancienneté et du fait qu'un seul paramètre de moins bonne qualité mesuré sur la station de référence de la masse d'eau suffit à déclasser l'ensemble de la masse d'eau.

Carte des 25 masses d'eau en objectif 2021 n'atteignant pas le bon état *



*Les masses d'eau en bon état ou en report d'objectif pour 2027 ne sont pas identifiées.

5. La communication de la CLE

➤ Édition 2016 du « Rendez-vous du SAGE »

Le 9 novembre 2016, la CLE a organisé à Ernée la 2^{ème} édition des « rendez-vous du SAGE » en partenariat avec la commune, la communauté de communes et le syndicat de bassin de l'Ernée. Cette rencontre a réuni, cette année encore, plus de 50 personnes et a été l'occasion de sensibiliser aux enjeux liant aménagement du territoire et protection de la ressource en eau.

Ce rendez-vous était proposé aux élus et aux techniciens des collectivités ainsi qu'aux bureaux d'études en urbanisme et aux différents partenaires de la CLE. Il a permis d'échanger sur 3 thèmes – le bocage, les zones humides et les eaux pluviales – avec des interventions techniques et des témoignages d'élus sur des actions réalisées sur le bassin :

- Préserver le bocage de son territoire
 - o Le diagnostic bocager – *Chambre d'agriculture 53*
 - o Les diagnostics bocagers réalisés sur le territoire de l'Ernée – Syndicat de bassin et communauté de communes de l'Ernée
- Aménager en intégrant les zones humides
 - o L'identification et la protection des zones humides – *SAGE Mayenne*
 - o La coulée verte de Parigné : liaison douce entre 2 quartiers – *Commune de Parigné*
- Gérer autrement ses eaux pluviales
 - o Les enjeux de la gestion des eaux pluviales – *SAGE Mayenne*
 - o Le quartier de la Barberie à Changé- *Commune de Changé*
- L'eau dans le paysage – *Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Mayenne*

L'après-midi s'est poursuivie par une visite de terrain sur la commune de Montenay où des travaux de replantation de haies ont été réalisés dans le cadre du diagnostic bocager.

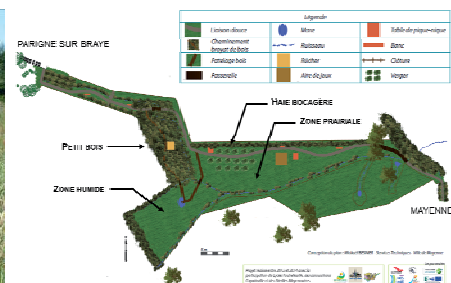
Et sur le site du SAGE : <http://www.sagemayenne.fr/rdv-2016-eau-amenagement-territoire-sagemayenne/>



Echanges en salle



Visite de terrain - replantation de haies à Montenay



Liaison douce Parigné-Mayenne avec intégration d'une zone humide



Gestion des eaux pluviales – Quartier de la Barberie à Changé

➤ **Site internet du SAGE** (www.sagemayenne.fr)

La cellule d'animation a régulièrement mis à jour les actualités du site internet présentant les initiatives locales et les évènements liés à l'eau et au SAGE Mayenne au fur et à mesure de l'année.

L'espace réservé aux membres de la CLE et des partenaires a permis de mettre à disposition différentes informations et documents et notamment l'analyse des dossiers reçus pour avis, les projets de délibérations, les documents de séance, le calendrier des réunions, ...

Indicateurs de fréquentation :

	2014 *	2015 **	2016
Nombre de visites	2 132	5 273	4 037
Nombre d'utilisateurs	1 558	4 958	3 304
Nombre de pages vues	7 113	7 820	10 778
Durée moyenne d'une visite	2 minutes 55'	1 minute 1'	2 minutes 25'
Utilisateurs ayant visité plus d'une page	51 %	19 %	49 %

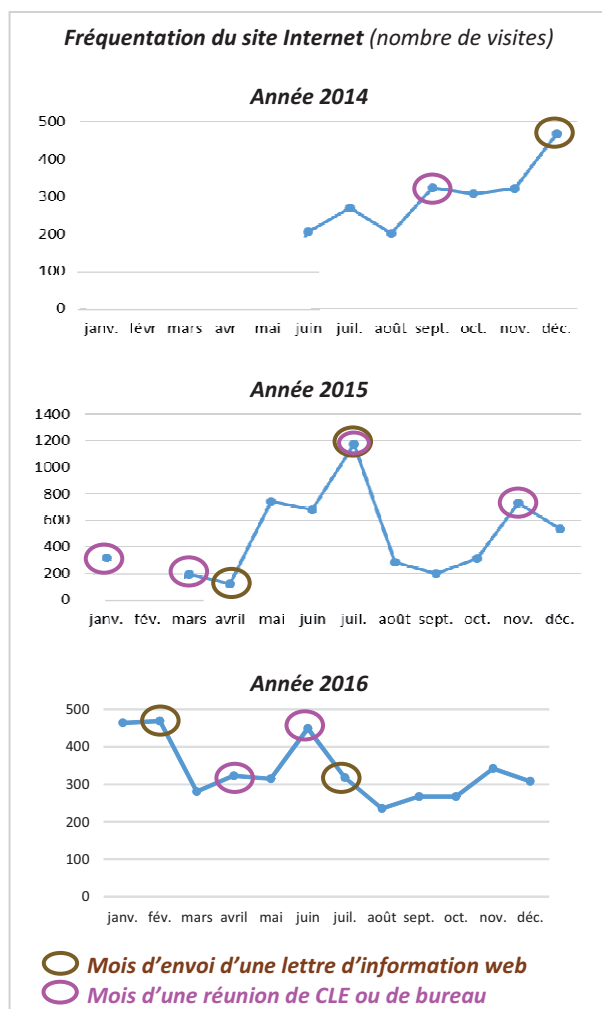
* Mise en ligne en ligne du site en mai 2014 – données sur 7 mois

** piratage informatique bloquant le suivi pendant 1 mois – données sur 11 mois

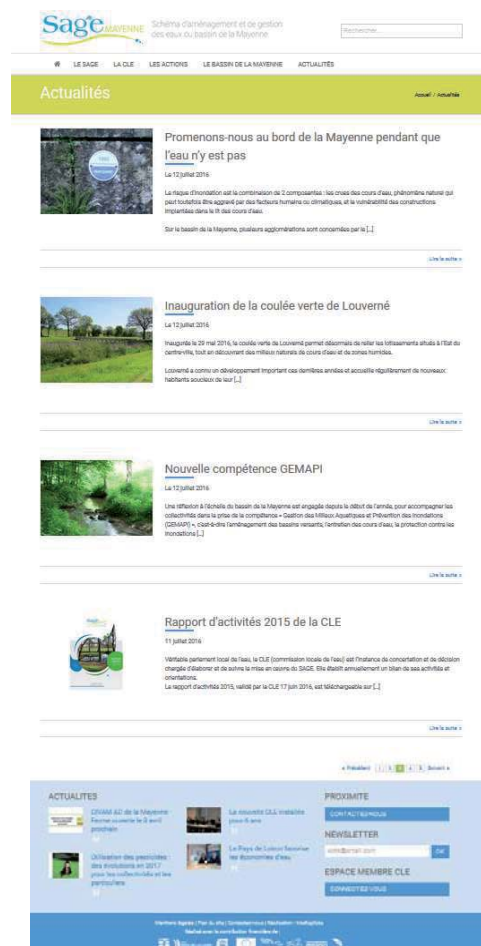
Pour l'année 2016, le nombre de visites et d'utilisateurs a diminué par rapport à 2015. Toutefois, on note une nette augmentation du nombre de pages visitées, de la durée des visites ainsi que du nombre de visiteurs ayant continué après la page d'entrée, ce qui traduit un intérêt pour les informations présentées sur le site.

Par ailleurs, on note une augmentation de la fréquentation du site :

- suite à l'envoi d'une lettre d'informations du SAGE, (mois n ou n+1) à l'exception de la lettre envoyée mi-juillet 2016 (début de la période de vacances),
- en amont des réunions de la CLE et du bureau lors des connexions à l'espace « Membre CLE » pour accéder aux documents de séance.



Rubrique d'actualités du site



➤ **Lettres d'informations du SAGE**

La lettre web a pour objectif de communiquer sur l'actualité du SAGE et du bassin ainsi que de valoriser les actions réalisées par les différents maitres d'ouvrage.

2 lettres d'information ont été envoyées en février et en juin à un peu moins de 700 contacts : les personnes inscrites via le site Internet, les membres de la CLE, toutes les collectivités du bassin (communes, communautés de communes, syndicats, ...), les services de l'Etat et les partenaires techniques.

Lettre d'information n°4 - Février 2016	Lettre d'information n°5 - Juillet 2016												
<p>Actualités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Retour sur le « Rendez-vous du SAGE » édition 2015 – Signature du contrat territorial axe Mayenne – Restauration des conditions de migration de l'anguille – Restauration d'une frayère dans les basses vallées angevines – Nouvelle plaquette "Mieux comprendre le SAGE pour agir" – Adoption du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 – Campagne "Ecod'eau Mayenne" : bilan positif pour 2015 – Signature du contrat territorial Mayenne amont 	<p>Actualités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Inauguration de la coulée verte de Louverné – Promenons-nous au bord de la Mayenne pendant que l'eau n'y est pas – Inventorier et préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme – Nouvelle compétence GEMAPI – Economiser l'eau, c'est toute l'année – Du changement au sein de la CLE et de son bureau – Périmètre du SAGE Mayenne : intégration des communes nouvelles – Rapport d'activités 2015 de la CLE 												
<p>Statistiques de lecture</p>  <table border="1"> <tr><td>Mail ouvert</td><td>21%</td></tr> <tr><td>Mail cliqué</td><td>10%</td></tr> <tr><td>Mail non ouvert</td><td>69%</td></tr> </table> 	Mail ouvert	21%	Mail cliqué	10%	Mail non ouvert	69%	<p>Statistiques de lecture</p>  <table border="1"> <tr><td>Mail ouvert</td><td>18%</td></tr> <tr><td>Mail cliqué</td><td>11%</td></tr> <tr><td>Mail non ouvert</td><td>71%</td></tr> </table> 	Mail ouvert	18%	Mail cliqué	11%	Mail non ouvert	71%
Mail ouvert	21%												
Mail cliqué	10%												
Mail non ouvert	69%												
Mail ouvert	18%												
Mail cliqué	11%												
Mail non ouvert	71%												

➤ **Interventions de la cellule d'animation**

La cellule d'animation est intervenue auprès des élèves de 2nd de Lycée Lavoisier de Mayenne pour présenter les enjeux de la gestion de l'eau, le SAGE et les actions menées sur le bassin de la Mayenne. Cette intervention organisée avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Mayenne Bas-Maine avait pour objectif de présenter les enjeux du bassin versant en introduction d'une semaine de terrain autour de la thématique de l'eau.

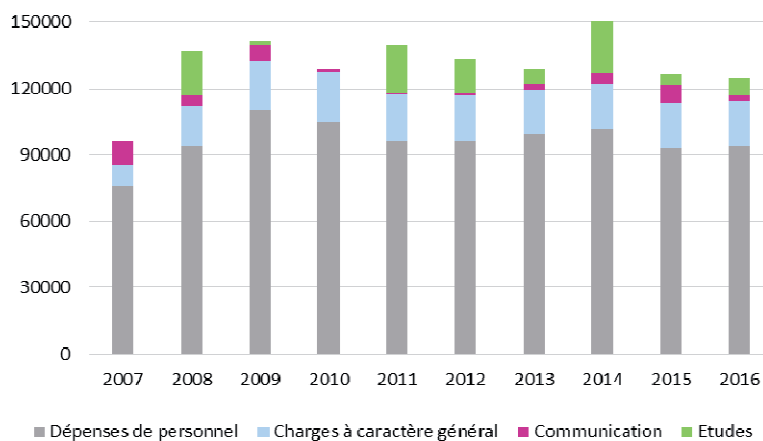
6. Le budget et le financement

Dépenses

Les dépenses pour l'année 2016 s'élèvent à :

Dépenses de personnel	93 768,40 €	75 %
Charges à caractère général (fonctionnement, déplacements, frais de réunions)	20 460,85 €	16 %
Communication	2 173,18 €	2 %
Etude (Assistance juridique pour la prise de la compétence GEMAPI)	8 542,07 €	7 %
Total	124 944,50 €	

Evolution des dépenses depuis 2007



Contributions

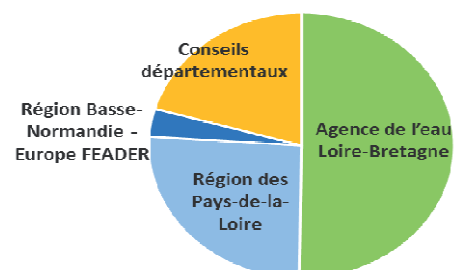
L'agence de l'eau Loire-Bretagne a contribué aux dépenses de fonctionnement et de communication à hauteur de 48 % et aux dépenses d'étude à hauteur de 80 %.

La région des Pays-de-la-Loire a participé au financement de l'animation et de la communication dans le cadre du contrat régional de bassin versant (CRBV). En Normandie, la Région et l'Europe (via le fond européen agricole pour le développement rural) ont participé au financement du poste d'animateur et à la communication.

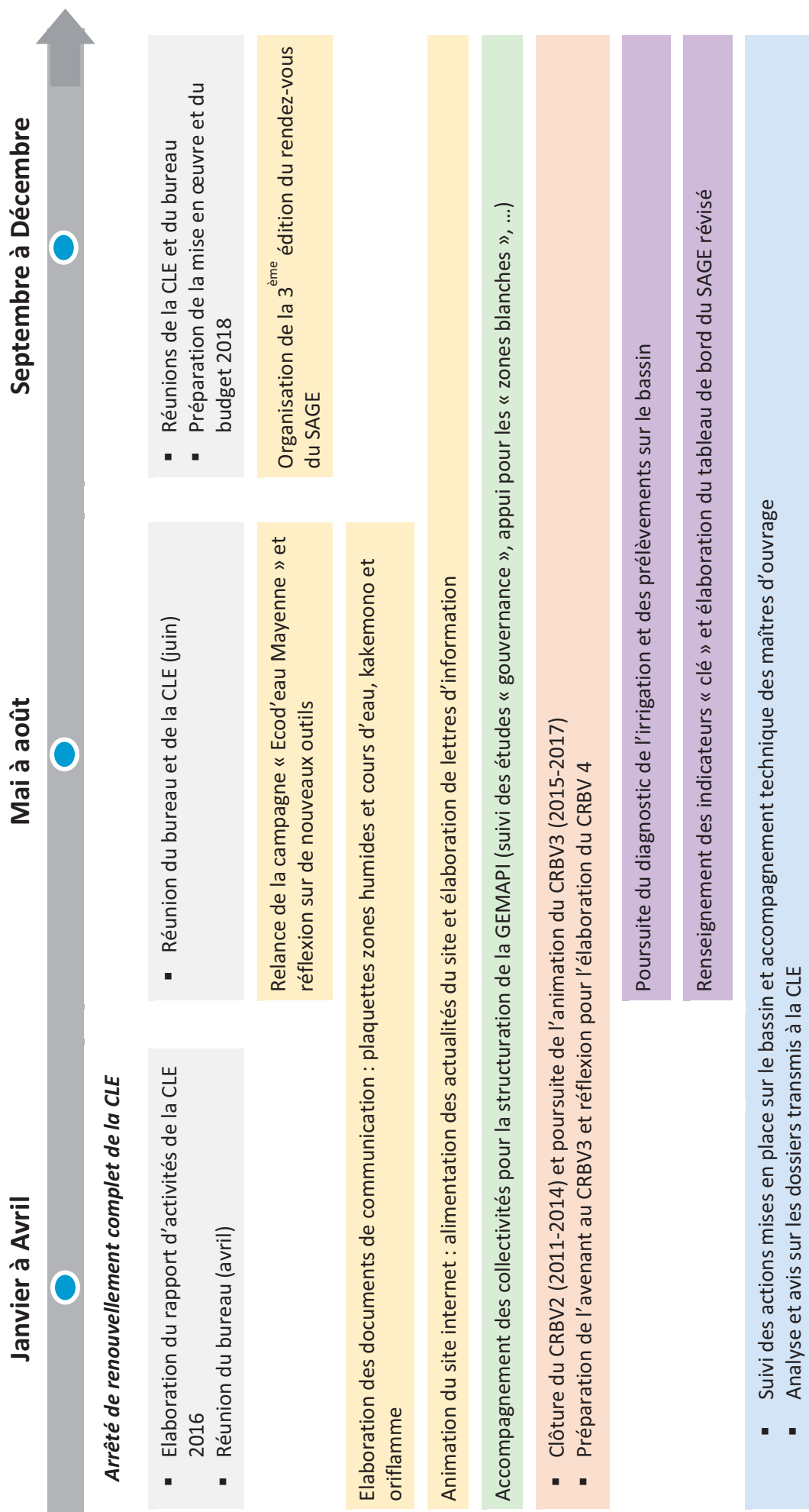
Agence de l'eau Loire-Bretagne	63 164 €
Région des Pays-de-la-Loire	32 502 €
Région Normandie	4 290 €

Total : 99 956 € soit 80 % de la dépense

La charge résiduelle, soit 20 % de la dépense, est répartie entre les Conseils départementaux concernés au prorata de la superficie de chaque département dans le bassin versant.



7. Le calendrier prévisionnel 2017



Annexe - Tableaux et cartes d'état des masses d'eau en 2013

L'état des masses d'eau présenté ci-dessous a été évalué par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à partir des données de suivi 2008 à 2013 (en fonction du type de masse d'eau) et pour une station de référence par masse d'eau. Un niveau de confiance est attribué en fonction de la quantité de données disponible et de la cohérence entre elles.

Pour les masses d'eau superficielles, l'état écologique est évalué sur la base de l'état biologique (*indices biologiques : poissons-IPR, micro-algues ou diatomées-IBD, invertébrés-IBG et macrophytes-IBMG*) qui est sous-tendu par l'état physico-chimique (*oxygène dissous, saturation en oxygène, demande biochimique en oxygène-DBO₅, carbone organique dissous-COD, nitrates, phosphates, phosphore total et ammonium*). Les données utilisées sont celles de 2011, 2012 et 2013.

Etat		Niveau de confiance		
1	Très bon	3	Elevé	
2	Bon	2	Moyen	
3	Moyen	1	Faible	
4	Médiocre			
5	Mauvais			

Masse d'eau superficielle	Bon état écologique.	Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Etat physico-chimique	IBD	IBG	IBMR	IPR
LA BACONNE	2027	5	3	5	3	2	4		5
LA BEUVRIERE	2027	4	3	4	2	3	4		3
LA CHARDONNIERE	2027	3	3	3	5	3	3		3
LA COLIMONT des sources à Heussé	2021	4	3	4	3	2	2		4
LA COLIMONT de Heussé à Saint-Fraimbault	2021	3	3	3	3	3	1	2	
LA DOUARDIERE	2027	5	3	5	3	3	1		5
LA GAUBERDIERE	2021	3	3	3	2	3	1		3
LA GOURBE	2015	2	2	3	2	3	1	2	2
LA JARRAIS	2021	3	3	3	3	3	2		3
LA JOUANNE des sources jusqu'aux Deux Evailles	2021	3	3	3	4	2	1	3	3
LA JOUANNE des Deux Evailles jusqu'à la Mayenne	2021	3	3	3	4	2	1	3	3
LA MAYENNE des sources jusqu'à l'Aisne	2021	2	2	3	2	3	1		2
LA MAYENNE de l'Aisne jusqu'à Saint-Fraimbault	2027	3	3	3	2	3	1	3	2
LA MAYENNE de Saint-Fraimbault jusqu'à l'Ernée	2021 bon potentiel	3	3	3	2	3			
LA MAYENNE de l'Ernée jusqu'à la confluence avec la Sarthe	2021 bon potentiel	3	3	3	3	3			
LA PERCHE	2021	2	1	3	2	3	1		

Masse d'eau superficielle	Bon état écologique.	Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Etat physico-chimique	IBD	IBG	IBMR	IPR
LA PISSE	2027	3	3	3	3	3	1		2
LA SUINE	2027	4	1	4	2	2	4		
LA TURLIERE	2021	2	1	3	3	3	1		
LA VARENNE des Sources jusqu'à l'Egrenne	2015	2	3	2	2	2	1		2
LA VARENNE de l'Egrenne jusqu'à Saint-Fraimbault	2021	3	3	3	2	3	1	2	2
LA VEE	2027	3	3	3	3	3	1		3
L'AISNE	2021	3	3	3	3	3	1	2	2
L'ANGLAINE	2021	2	2	3	2	3	1		2
L'ANXURE	2027	3	3	3	3	3	2		2
L'ARON	2021	3	3	3	3	3	1	2	2
L'AVERSALE	2027	3	3	3	3	3	3		2
LE BAILLEUL	2021	4	3	4	2	3	1		4
LE BERON	2027	5	3	5	3	3	4		5
LE BOIS BERANGER	2021	4	1	4	4	4	1		
LE BRAULT	2027	3	3	3	3	2	3		3
LE BURON	2027	4	3	4	3	3	3		4
LE CORMIER	2027	3	1	2	4				2
LE FOIREUX	2021	2	1	2	3	2	2		
LE FONTAINE DANIEL	2021	3	3	3	3	3	2		2

Masse d'eau superficielle	Bon état écologique	Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Etat physico-chimique	IBD	IBG	IBMR	IPR
LE FRESNE	2021	2	3	2	2	2	1		2
LE FROULAY	2027	3	2	3	4				3
LE GASTARD	2027	3	2	3	4				3
LE GUIN	2027	3	3	3	3	3	3		3
LE LASSAY	2021	3	3	3	3	3	1		3
LE LONGUEVES	2027	5	3	5	2	3	2		5
LE MENIL ROUILLE	2027	4	3	4	2	3	4		4
LE MONTGUERET	2027	3	2		5				
LE MOULINET	2027	5	3	5	5	3	3		5
LE MOYETTE	2015	2	3	2	3	2	2		2
LE PIGRAY	2021	2	2	3	3	3	1		2
LE PONT MANCEAU	2027	5	3	5	3	2	1		5
LE PONT PERDREAU	2021	2	3	2	2	2	2		2
LE QUARTIER	2027	3	2	3	3	3	3		
LE ROLLON	2027	3	1	2	4				2
LE ROUILLARD	2027	4	3	4	2	3	3		4
LE SOUVERON	2027	4	3	4	5	2	1		4
LE VAUMORIN	2021	3	3	3	3	3	1		3
LE VICQIN	2021	3	3	3	3	3	1	3	2

Pour les masses souterraines, leur état est évalué sur l'aspect qualité chimique (nitrates et pesticides) et quantitatif selon 2 classes : état bon (2) et état médiocre (3). Les données utilisées sont celles de 2008 à 2013.

Masse d'eau souterraine	Bon état chimique	Bon état quantitatif	Etat chimique	Paramètre nitrates	Paramètre pesticides	Etat quantité
	Mayenne	2027	2015	3	3	2

Masse d'eau superficielle	Bon état écologique	Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Etat physico-chimique	IBD	IBG	IBMR	IPR
LE VIENNE	2021	2	2	3	2	3	1		2
LE VILLENEUVE	2021	3	2	2	4				2
L'EGRENNE	2015	2	3	2	2	2	1	1	2
L'ERNEE DE LA SOURCE JUSQU'A SAINT-DENIS-DE-GASTINES	2021	3	3	3	3	3	1		2
L'ERNEE DEPUIS SAINT-DENIS-DE-GASTINES JUSQU'A LA MAYENNE	2021	3	3	3	3	3	1	2	2
LES GRANDES VALLEES	2027	3	2	2	2	2			
LES HAIES	2027	5	3	5	5	3	2		5
LES MESSENDIERES	2021	3	1	3	3	3	1		
LES VALLEES	2027	4	3	4	4	4	4		3
L'OLIVEAU	2027	4	3	4	5	3	4		4
L'OLLON	2015	2	3	2	3	2	1		2
L'ORTEL	2027	3	3	3	5	3	2		3
L'OSCENSE	2021	3	2		4				
L'OUETTE	2015	2	2	3	2	2	1	3	2
L'OURDE	2021	3	2	3	4				3
L'OUVRAIN	2027	5	3	5	5	2	3		5

Pour les masses d'eau plans d'eau, l'état écologique est calculé sur la base d'éléments biologiques et notamment le phytoplancton et de l'état physico-chimique (nutriments, transparence, bilan en oxygène). Les données utilisées sont celles de 2008 à 2013.

Masse d'eau plan d'eau	Bon état écológ.	Bon état chimique	Etat écológique	Niveau de confiance
Retenue de Saint-Fraimbault	2021	2015	5	3
Etang de Beaucaudray	2021	2015	5	2

Bassin Loire-Bretagne SAGE Mayenne

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau	Niveau de confiance de l'état		
	Bon	Moyen	Médiocre/Mauvais
État			
Potentiel			

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	État ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon (Vert)
Moyen (M)	Bon (Jaune)
Faible (F)	Médiocre (Orange)
	Mauvais (Rouge)
	Information non disponible (Gris)

	MEFM MEA		MEFM MEA
	MEN		Masse d'eau surfacique

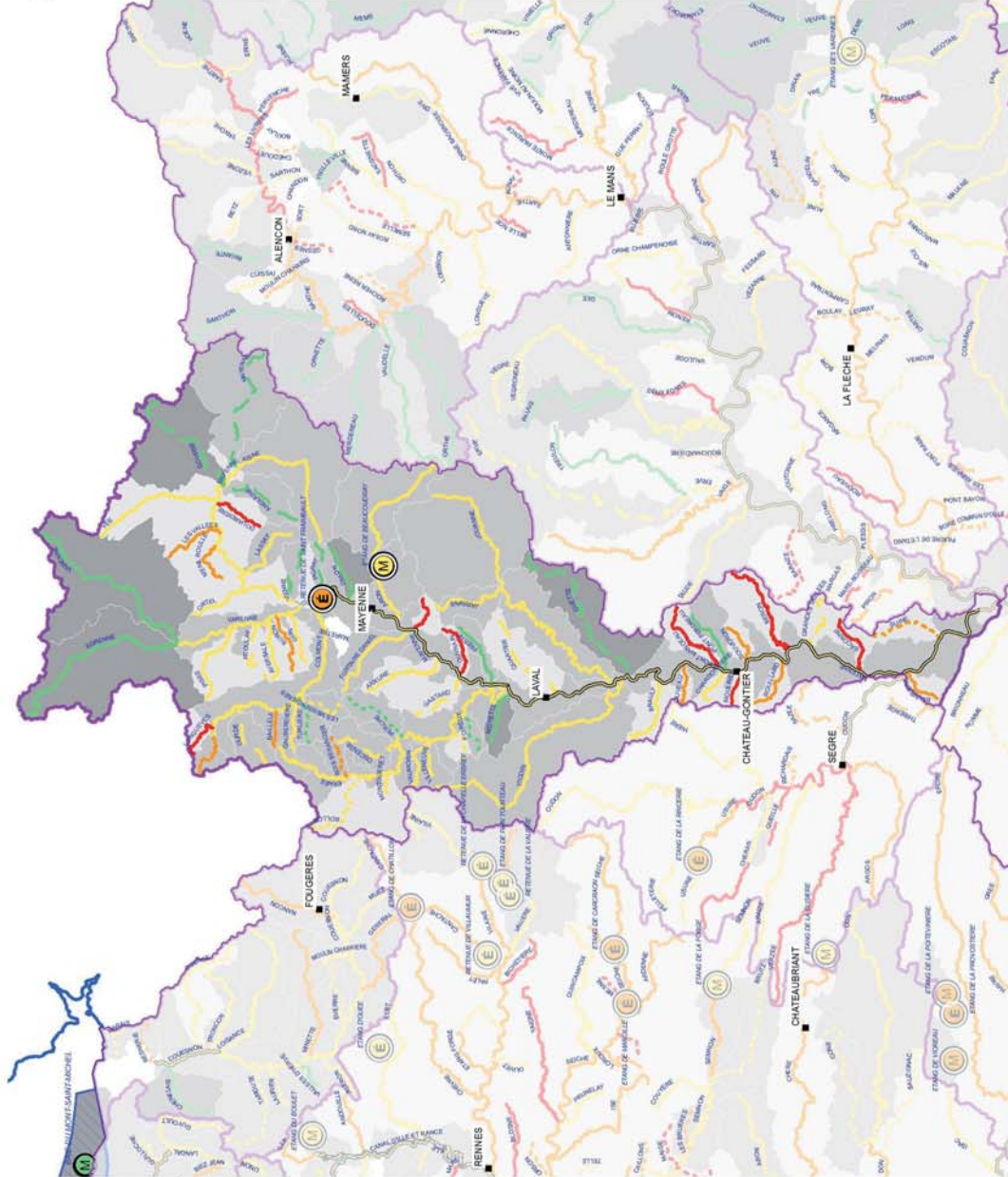
Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	SAGE

650 Carthage Loire-Bretagne 2009 - DEP - 20/11/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne

Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



Bassin Loire-Bretagne SAGE Mayenne

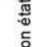

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013



Etat et objectifs chimiques

Masses d'eau en bon état

-  Bon état et objectif 2015
-  Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

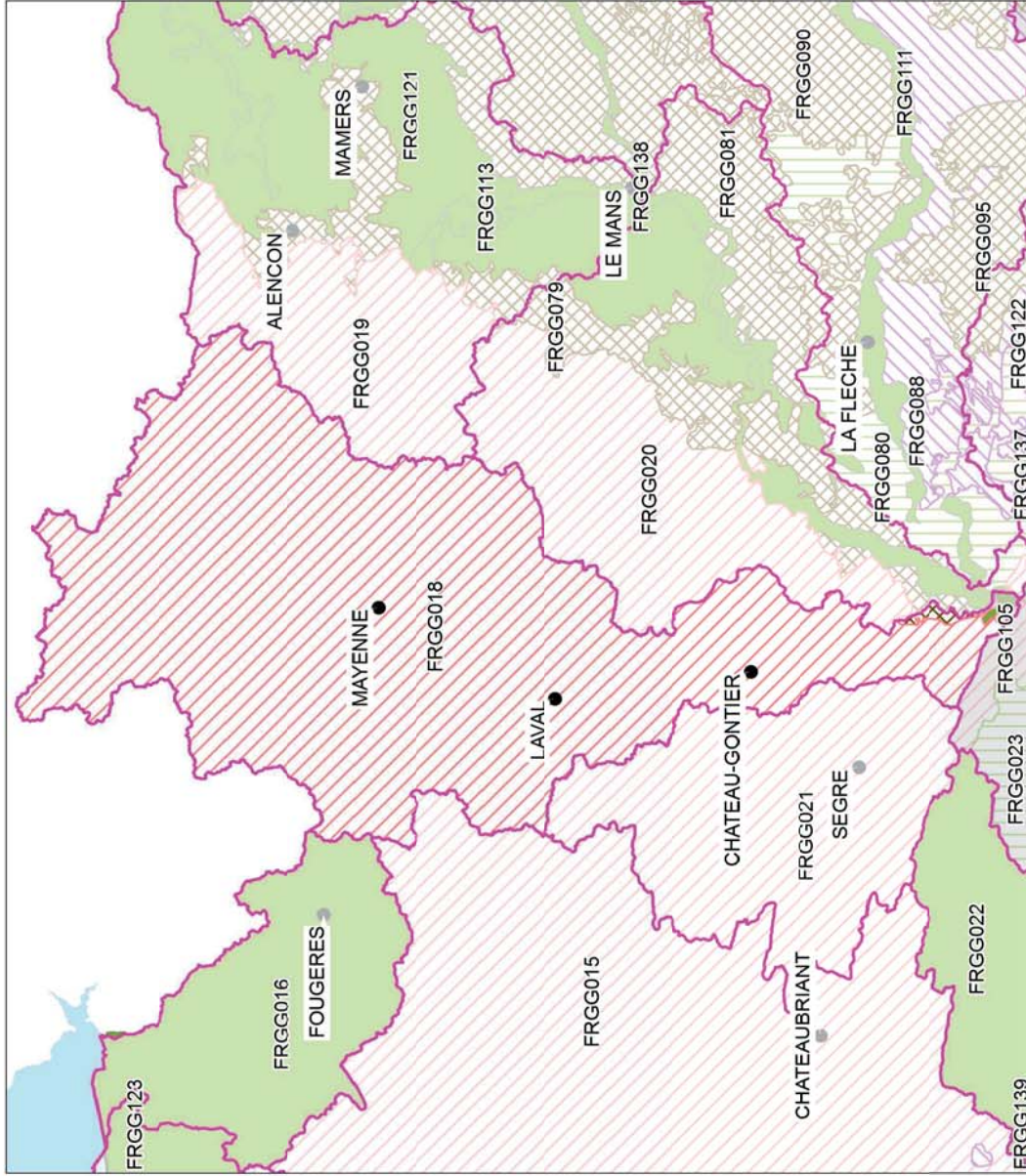
Tendance significative et durable à la hausse

-  Cause nitrates
-  Cause pesticides
-  Cause nitrates et pesticides

-  VILLES PRINCIPALES
-  SAGE



GBD CarthAGE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 2011/2014
Agence de l'eau Loire Bretagne 2015



NOTES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



SAGE du bassin de la Mayenne

Conseil départemental de la Mayenne
39 rue Mazagran - CS 21429 - 53014 LAVAL CEDEX
sage.mayenne@lamayenne.fr - www.sagemayenne.fr